



Paris, vendredi 29 janvier 2016

## **Je comprends le choix de Christiane Taubira**

Bien que je regrette que l'ex-garde des Sceaux ait dû quitter son poste, je suis en accord avec sa décision. Défendre devant les parlementaires une réforme constitutionnelle qui heurte directement ses convictions résolument républicaines est compréhensible et sa démission l'honore.

Le plus dommageable dans ce changement de ministre de la justice est ce qui ne sera probablement pas fait d'ici la fin du quinquennat. En cela, je pense notamment à la nécessaire simplification de la procédure pénale pour permettre aux policiers et aux gendarmes de se recentrer sur la sécurité quotidienne plutôt que de s'encombrer aujourd'hui avec des tâches indues trop chronophages qui témoignent d'une dérive bureaucratique. Je pense également à la réforme de la justice des mineurs.

Christiane Taubira a été pendant quatre ans l'objet de critiques inacceptables de la part de la droite qui n'a cessé de l'accuser de laxisme avec une confondante mauvaise foi. Elle a en particulier été accusée sans arrêt de vider les prisons et d'y préférer les aménagements de peine, ce que les statistiques démentent, alors même c'est le cadre de la réforme pénale de Rachida Dati qui prévaut aujourd'hui en matière d'aménagement des peines. Elle a aussi été victime des dénigrements racistes de la part d'élus ou de journaux.

Pour améliorer le fonctionnement de la justice en France, il est d'abord nécessaire d'augmenter les moyens. Son bilan est à ce titre positif puisqu'elle a sensiblement augmenté le nombre de fonctionnaires dans les administrations dont elle a la charge et a augmenté le places dans les établissements pénitentiaires.